

## Compte rendu du conseil municipal de Viplaix du 5 novembre 2021

**Présents** : Alain Croissy, Hubert Debedde, Claude Delemontez, Marjolaine Girault, Yannick Ghesquière, Marc Marsat, Jean-Christophe Monferran, Jean-Michel Palliot.

**Excusée** : Brigitte Biernat

**Absent ayant donné procuration** : Didier Mantz, (procuration à Marc Marsat)

Soit 9 votants

En la présence de deux personnes extérieures au conseil

Jean-Christophe Monferran est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h12

### 1- Bulletin municipal

Apprécié des Viplaisiens, le bulletin municipal dont la nouvelle édition à paraître vers la mi-janvier est confiée à Didier Mantz, fera l'objet d'attentions particulières des membres du conseil pour suggestions et amendements. Penser à intégrer à la prochaine édition, le calendrier des ordures ménagères et autres informations pratiques comme la liste des aides maternelles ou des aides de vie par exemple.

Le maire propose de demander un soutien, comme l'an dernier, aux entreprises implantées sur le canton de 100 € HT par insert promotionnel dans le bulletin.

Vote : 9 votes pour, 0 abstention, 0 contre.

### 2 - Devis entretien climatisation

Après examen, le devis présenté ne convient pas. Il serait demandé de fournir un échafaudage au prestataire. Le vote est reporté.

### 3 - Devis stores de la salle polyvalente

Il s'agit de sept stores intérieurs noirs, pour occultation de la salle. Un nouveau devis pour 1971,59 € au lieu de stores plus petits (pour 1744,32 €) qui n'auraient pas pu assombrir correctement la salle.

Vote : 9 votes pour, 0 abstention, 0 contre.

#### 4 - Délibérations contre l'implantation du parc éolien Courçais-Mesples-Viplaix

Le maire présente dans les grandes lignes le projet et indique être en contact avec les maires des communes concernées.

JC Monferran donne les éléments de contexte récents : Suite à la pose le 27 septembre 2021, de panneaux d'affichage des permis de construire sur le terrain , c'est dire à proximité des lieux concernés, un certain nombre de riverains se sont renseignés sur la légalité de la pose de ces panneaux (le conseil d'état n'ayant pas statué ni au moment de la signature de ces permis par le préfet en juin 2021 ni au moment de la pose de ces panneaux) et ont donc envisagé de poser un recours.

Se sont joints entre-temps à ce projet de recours, quatre propriétaires qui ne souhaitent plus donner suite au projet d'accord sur la construction d'installations sur leur propriétés. Les maires des trois communes se sont concertés et proposent de se joindre à ce recours. S'ensuit une discussion au sein du conseil où un certain nombre de points ont été abordés :

Le maire Jean-Michel Palliot et le 1er adjoint Alain Croissy expliquent qu'ils ont rencontré les maires de Courçais et Mesples à ce sujet ainsi que le président de la comcom à qui ont été présentés les développements récents du dossier.

Ont été entre autres posées les questions "Est-ce que c'est le rôle d'un conseil municipal de poser un recours administratif ?" "Est-ce que cela va engager la commune dans des procédures longues ?" "Est-ce que les éleveurs ont été informés des risques pour leurs élevages, de nombreux articles dans la presse et très récemment à la télévision régionale en ont fait état", "Qui a le droit de porter ce recours ?" Ou en sont les projets avoisinants ? "Comment va être financé ce recours ?". Il a été en outre indiqué que les deux communes de Mesples et Courçais tenaient au même moment un conseil à ce sujet.

Une évaluation (pas un devis) a été faite à 8000 € pour l'ensemble de la procédure à diviser entre les requérants.

Jean-Michel Paillot propose que deux propositions soient soumises au vote :

1. Que le conseil autorise le maire à engager les démarches nécessaires en vue du recours collectif.

Vote : 8 votes pour, 1 abstention, 0 contre.

2. L'autorisation de prélever de quoi engager au titre de la commune le recours sur la ligne des dépenses exceptionnelles (montant disponible aujourd'hui 70 000 € HT)

Après discussion le montant de 3000 € est soumis au vote.

Vote : 8 votes pour, 1 abstention, 0 contre.

## 5 - Informations

- Fonds de péréquation des taxes additionnelles : l'assemblée départementale a attribué à notre commune la somme de 10 855,91 € (l'enveloppe pour les 306 communes concernées a été augmentée en 2021)

- Fonds de péréquation de la taxe professionnelle : l'assemblée départementale a attribué à notre commune la somme de 2418,76 € (enveloppe globale inchangée)

- Le sapin de Noël de 4 m a été commandé et devrait être installé prochainement (acheminement Claude Delemontez)

- La société Free a été mandatée pour installer une antenne de téléphonie mobile sur la commune, le maire a accompagné les acteurs sur les lieux d'implantation envisagés à Courzadet, et les a mis en contact avec les personnes concernées.

## 6- Questions diverses

Dans le cadre d'une opération nommée *Fil à fil* qui se déroulera dans le canton du 8 au 17 décembre, le théâtre des Ilets et la maison départementale souhaiteraient proposer un spectacle à la Salle polyvalente de Viplaix le mercredi 15 décembre après-midi. Jean-Michel Palliot a donné son accord.

19h45 Levée de la séance.